



CFTPA

*Representing television, film
and interactive production in Canada*

ACPFT

*Porte-parole de l'industrie de la production
cinématographique, télévisuelle et interactive au Canada*

Le 10 août 2001

Monsieur Maurizio Bevilacqua, député
Président, Comité permanent des finances
a/s du Greffier du Comité permanent des finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

L'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) remercie le Comité permanent des finances de lui donner l'occasion de lui présenter ses observations dans le cadre des consultations budgétaires. En tant qu'association professionnelle nationale représentant 400 entreprises de production télévisuelle, cinématographique et néo-médiatique de tous les régions du pays, nous lui sommes reconnaissants de cette possibilité de nous adresser directement aux députés et de participer aux consultations publiques préparatoires à l'établissement du budget fédéral.

Jusqu'ici, le gouvernement s'en est très bien tiré dans la mise en œuvre de son plan à long terme en vue de bâtir une économie vigoureuse, tout en améliorant le sort de l'ensemble des Canadiens. Les budgets antérieurs traduisaient un compromis efficace, une saine gestion financière alliant des réductions d'impôt choisies à des dépenses judicieuses reflétant les priorités des Canadiens. Nous savons gré au Comité de toujours faire l'effort de consulter notre industrie sur ses priorités de l'heure et sur les plans où elle croit pouvoir contribuer à l'épanouissement culturel et économique du pays. Nous tenons à le remercier de l'attention qu'il a accordée à nos observations ces dernières années et de ce qu'il fait pour soutenir l'engagement que le gouvernement a pris envers l'industrie de la production canadienne dans le cadre de sa stratégie d'ensemble. Comme chaque année, nous estimons important de profiter de l'occasion pour indiquer quelles sont nos priorités et expliquer comment elles rejoignent celles du Comité, de même que les objectifs de la planification budgétaire du

gouvernement.

Le présent mémoire et l'analyse des retombées économiques du Fonds canadien de télévision qui le complète sont en cours de traduction. Leur version française suivra aussitôt que possible./ L'analyse des retombées économiques du Fonds canadien de télévision qui complète le présent mémoire est en cours de traduction et suivra aussitôt que possible.

I. Aperçu : élément important de la nouvelle économie

Grâce à une heureuse combinaison de créativité et d'esprit d'entreprise et à des politiques gouvernementales éclairées, l'industrie de la production indépendante est aujourd'hui un secteur à forte croissance de l'économie nationale et une exportatrice de plus en plus importante. La production globale a augmenté énormément ces dernières années. Elle a fait un bond de 12 % l'an dernier et dépasse aujourd'hui les 4,4 milliards de dollars (Données de production 1999-2000 tirées de L'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle en 2001). Les recettes de provenance étrangère perçues par les producteurs canadiens sont passées à 1,9 milliard de dollars en 1999-2000, marquant une hausse de 17 % sur celles de l'année précédente. Le nombre total d'emplois directement et indirectement attribuables à l'industrie a aussi augmenté sensiblement : il a grimpé de 105 000 à près de 120 000 en un an et a doublé en cinq ans à peine. Qui plus est, la plupart de ces emplois appartiennent au domaine de la création ou sont des fonctions exigeant des compétences techniques très spécialisées. L'industrie est, dans l'ensemble, très vigoureuse comme en atteste le taux de croissance annuel moyen des activités de production et de distribution, qui, d'après le PIB, se situe à 9,1 % pour les cinq dernières années (Statistique Canada) et correspond à trois fois celui de tous les autres secteurs réunis. L'industrie fait un apport de plus en plus considérable à la nouvelle économie du savoir et de la haute technologie. Vous trouverez ci-joint, à titre documentaire, des exemplaires de L'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle en 2001, qui brosse un tableau plus complet de son rendement.

L'appui apporté par le gouvernement à la production cinématographique et télévisuelle demeure malgré cela d'importance critique pour la croissance de l'industrie, et l'affectation de deniers publics est indispensable au financement de ses réalisations. Or, le financement public consenti aux productions canadiennes portant visa du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) n'a à peu près pas changé ces dernières années. Depuis sept ans, il se situe aux alentours de 17 % en moyenne. Proportionnellement au volume global de la production, il a donc diminué. Le reste du budget, qu'il incombe aux producteurs d'organiser et de financer, provient dans la plupart des cas de ventes anticipées sur les marchés national et international, d'investissements privés, des producteurs mêmes et de crédits d'impôt fondés sur les frais de main-d'œuvre.

L'industrie de la production fait rapidement siennes des techniques toujours plus perfectionnées pour rester à la hauteur des applications des nouveaux médias, de la diffusion numérique et des autres changements d'importance. Cela crée, d'une part, d'autres possibilités de financement privé pour compenser la réduction des fonds de source gouvernementale et, d'autre part, des débouchés supplémentaires pour les produits médiatiques canadiens.

La décision, prise il y a longtemps par le gouvernement, d'encourager la production d'œuvres distinctement canadiennes et d'œuvres canadiennes d'attrait plus général par le truchement du régime fiscal a mené à l'établissement de relations très ouvertes et constructives avec le ministère des Finances et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Ces bons rapports ont permis au gouvernement de se faire une bien meilleure idée du fonctionnement et des besoins de l'industrie et à cette dernière d'apprécier avec plus de justesse l'incidence majeure des programmes et des politiques fiscales du gouvernement sur sa croissance.

II. Apport à la nouvelle économie : simplification des crédits d'impôt

Le programme fédéral de crédits d'impôt est un élément important du financement des productions cinématographiques et télévisuelles au Canada. Il a également un effet considérable sur la croissance de la production canadienne indépendante, en général. L'ACPFT exhorte depuis longtemps le gouvernement à éliminer les défauts conceptuels de ces crédits, qui ont causé de nombreux retards et des redondances. Le ministère des Finances s'est montré très réceptif à ses observations. Il a indiqué dans le budget fédéral de l'exercice 2000 que le gouvernement verrait s'il y a possibilité de simplifier le mécanisme, et l'Association travaille actuellement avec des fonctionnaires en ce sens. Le gouvernement et l'industrie ont avancé diverses propositions, et il y a eu plusieurs réunions productives. Toutefois, malgré les progrès accomplis, il reste plusieurs points essentiels à résoudre, et c'est pourquoi nous sollicitons l'appui du Comité et lui demandons d'inciter les ministères des Finances et du Patrimoine canadien à achever l'exercice dans les plus brefs délais.

Comme vous le savez, le gouvernement offre deux crédits d'impôt à l'égard des productions cinématographiques et télévisuelles. Le **crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC)** existe depuis 1995. Y sont admissibles les productions dont les éléments créatifs et techniques sont fortement canadiens et qui sont réalisées par des entreprises contrôlées par des Canadiens. Le **crédit maximal accordé correspond à 12 % du budget de production total.** Le **crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP)** a été établi en 1997. Il s'agit d'un crédit d'impôt pour frais de main-d'œuvre canadienne, qui est offert aux producteurs et aux fournisseurs de services

de production dont les projets satisfont à certaines exigences quant à l'emploi de main-d'œuvre canadienne, mais qui ne sont astreints à aucun minimum en ce qui concerne le contenu créatif canadien. Ce crédit vise à encourager l'emploi de main-d'œuvre canadienne au Canada. Il peut correspondre à un maximum de 5,5 % à 6 % environ du budget de production total.

Les producteurs canadiens sont tout en faveur de ces deux crédits. Ils craignent cependant que le CIPC, qui est destiné à encourager la production d'œuvres à contenu canadien, ne soit pas aussi efficace qu'il ne le devrait en raison de sa complexité. Nous avons indiqué dans les propositions que nous avons faites au ministère des Finances être d'avis qu'on pourrait remédier à cette situation par les mesures suivantes :

1. **Simplifier le calcul du crédit d'impôt.** Le CIPC suppose un double calcul : le demandeur est en effet admissible à un crédit calculé d'après le moindre du budget total ou du total des frais de main-d'œuvre. Un certain nombre de « rajustements à la baisse » et d'exclusions réduisent les frais admissibles, de sorte que le crédit accordé est fondé sur un coût de production inférieur à ce à quoi on s'attendrait et, de surcroît, sur le moindre de deux montants. La complexité de la formule cause de nombreux différends et de nombreux retards dans l'examen de la demande par les fonctionnaires, ce qui occasionne aux producteurs des frais de financement bancaire considérables et retarde notablement l'obtention du crédit. Le CISP est plus simple : son calcul se fonde sur les frais de main-d'œuvre seulement, de sorte que son administration est beaucoup plus simple et plus rapide.
2. **Réduire les retards administratifs.** En raison de l'administration excessivement compliquée du programme, les producteurs doivent régulièrement attendre plus d'un an avant d'obtenir leur crédit. Il y a eu des améliorations au niveau du délai de traitement, et l'ADRC s'est montrée très intéressée à améliorer la procédure; mais il n'est pas rare de devoir attendre un an - et souvent beaucoup plus - après avoir présenté sa déclaration au BCPAC pour recevoir le crédit d'impôt demandé. Dans l'intervalle, les producteurs paient des frais de financement considérables aux banques, ce qui diminue encore la valeur du crédit qui leur est accordé. Nous avons demandé au gouvernement d'accélérer considérablement la procédure administrative et d'instituer un régime d'avances sur crédit d'impôt pour ceux qui ont fait leurs preuves. De telles avances existent déjà dans le cas des programmes d'encouragement fiscal à la recherche et au développement et aideraient beaucoup à faciliter les mouvements de trésorerie des producteurs et à réduire leurs frais bancaires.
3. **Réviser les dispositions visant l'investissement.** Selon certaines dispositions

relatives à l'investissement privé que comporte la législation régissant le CIPC, la participation de distributeurs et de télédiffuseurs canadiens ou étrangers aux recettes éventuelles pourrait être considérée comme un investissement et, par conséquent, rendre les productions visées inadmissibles à ce crédit d'impôt. L'effet préjudiciable de telles dispositions peut être énorme, et cela crée beaucoup d'incertitude quant au type de financement jugé acceptable au stade d'importance fondamentale que constitue le financement d'une production. Par contraste, il n'y a aucune disposition concernant l'apport des investisseurs dans le cas du CISP, et le financement ne fait l'objet d'aucun examen.

Nous avons soulevé ces questions auprès des ministères du Revenu et des Finances. Bien que l'un et l'autre se soit montré réceptif et prêt à en discuter, il s'est avéré difficile d'arriver à des solutions viables. Nous comptons certes continuer de travailler avec ces fonctionnaires à résoudre nos préoccupations, mais nous demandons humblement au Comité d'encourager les ministères des Finances et du Patrimoine canadien à collaborer avec l'industrie à une solution satisfaisante pour tous. Nous appuyons fermement le programme de crédits d'impôt pour production. Nous voulons seulement rendre le CIPC plus simple et plus efficace, de façon qu'il encourage véritablement la production de contenu canadien.

III. Apport à la nouvelle économie du Canada et au bien-être des Canadiens : le Fonds canadien de télévision

Renouveler la participation du gouvernement au Fonds canadien de télévision

Nous remercions le Comité d'avoir appuyé, en 1998, le renouvellement de la participation du gouvernement au Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (FTCPEC), qui a depuis été rebaptisé Fonds canadien de télévision (FCT). Le Fonds constitue un partenariat unique des secteurs public et privé : il est nanti par l'industrie de la câblodistribution, de même que par Téléfilm Canada et Patrimoine canadien, et supervisé par un conseil d'administration réunissant des représentants des secteurs public et privé. Il est important sur les plans culturel et économique, car il assure la diffusion d'émissions canadiennes de qualité en garantissant un financement vital aux productions à contenu canadien élevé. De nos jours, la télévision joue un rôle de premier plan dans la vie culturelle d'un pays, et le gouvernement canadien s'est, il y a longtemps, engagé à promouvoir une présence canadienne à la télévision, au Canada. La multiplication des signaux de sources canadiennes et étrangères fait qu'il est plus important que jamais de s'assurer que cette présence à la télévision canadienne est vigoureuse.

La firme d'experts-conseils KPMG a attribué une cote favorable au FCT dans *l'Analyse du Fonds canadien de télévision et de son impact sur l'industrie et l'économie* (2000),

qu'elle a faite pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Elle arrive en effet à la conclusion que :

Le FCT offre aux producteurs et aux diffuseurs cette incitation à offrir de telles émissions aux Canadiens. Les autres mécanismes jouent un rôle important pour faire en sorte que la demande pour de telles émissions existe ainsi que l'expertise pour les produire et pour participer de façon substantielle au financement, mais seul le FCT s'adresse d'abord à l'impératif culturel.

KPMG résume également de façon éloquente les impératifs de l'économie de la production et de la télédiffusion canadienne, lesquels font ressortir la nécessité d'un appui soutenu vu l'augmentation de la demande :

Ce n'est que si on met des fonds à la disposition d'émissions individuelles qui traitent de préoccupations, d'expériences et de thèmes spécifiquement canadiens que les sociétés seront intéressées à tourner leurs efforts vers de tels programmes, étant donné que la production pour les marchés étrangers plus étendus peut être beaucoup plus lucrative. De plus, comme les ventes anticipées à ces marchés sont moins probables pour ces émissions que pour des émissions dont l'accent est plus international, les budgets doivent être basés dans une mesure considérable sur le recouvrement de leurs coûts au Canada, ce qui exigera inévitablement que les diffuseurs paient des droits de diffusions [sic] plus élevés. Même si de nombreux diffuseurs sont consentants à payer des droits légèrement plus élevés pour de telles émissions de haute qualité qui constituent un attrait pour les auditoires canadiens, il y a des limites à leur capacité de le faire.

Cette évaluation de la situation a aidé à décider la ministre du Patrimoine et le gouvernement entier à renouveler la participation de l'administration fédérale au Fonds, laquelle arrivait à échéance en avril 2001. Malheureusement, le renouvellement décrété est valable pour un an seulement, car il fait partie d'un projet plus général de reconduction de plusieurs programmes gouvernementaux jusqu'en avril 2002, pendant que le Cabinet et le ministre des Finances procèdent à un examen des engagements à plus long terme. Or, des groupes représentant des éléments très divers de l'industrie estiment impératif que le gouvernement renouvelle sa participation au Fonds à long terme, afin d'assurer la réalisation des objectifs de ce dernier et de ceux du gouvernement lui-même.

Afin de favoriser le renouvellement de cette participation, nous avons, à l'ACPFT, fait faire une analyse des retombées économiques du Fonds pour en faire mieux ressortir l'importance économique et culturelle dans le milieu de la diffusion canadienne

aujourd'hui. Cette analyse parviendra au Comité sous pli séparé, mais il vaut d'en souligner ici certaines des principales constatations.

- Le FCT est le principal moyen d'encourager les producteurs et les diffuseurs à créer à l'intention des auditoires canadiens un contenu manifestement canadien de haute qualité.
- Il est un important facteur de développement d'une industrie de la production vigoureuse au Canada. Outre l'effet qu'il a sur le plan culturel, comme le veut son objectif premier, il a aussi une incidence économique marquée.
- Son apport annuel, qui se situe aux alentours de 200 millions de dollars, déclenche des activités de production évaluées à plus de 600 millions de dollars. Il a un effet particulièrement marqué sur le plan des émissions prioritaires, tels les dramatiques, les émissions pour enfants et les documentaires.
- Ce niveau d'activité alimente à son tour, directement et indirectement, 16 000 emplois.
- Il correspond à plus de 40 % des productions indépendantes de la télévision de langue anglaise et plus de la moitié de celles de langue française.
- Le financement consenti par le FCT contribue énormément à stimuler les activités de production en dehors des grands centres : il soutient 93 % de la production canadienne dans la région de l'Atlantique, 58 % de celle qui se fait dans les provinces de l'Ouest et 42 % de celle qui se fait en Colombie-Britannique.
- Sans le FCT, le modèle de financement des œuvres à contenu canadien élevé disparaîtrait. Les productions indépendantes verraient leur budget baisser de jusqu'à 40 % ou 578 millions de dollars.
- Cette réduction représente jusqu'à 15 300 emplois dans l'industrie même et dans les secteurs connexes.

La participation actuelle du gouvernement au Fonds est confirmée jusqu'en avril 2002. Les ministres du Patrimoine canadien et des Finances et leurs collègues du Cabinet examineront l'importance et la nature de la participation future du gouvernement au

Fonds au cours des prochains mois.

Nous demandons au Comité d'appuyer notre recommandation au gouvernement de renouveler sa participation au FCT à long terme. Le montant consenti devrait, à tout le moins, être égal au montant renouvelé précédemment, soit 100 millions de dollars par année. Bien que les contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) aient augmenté, l'industrie de la production s'attend que la demande de productions indépendantes augmente elle aussi, par suite, en particulier, de l'entrée en exploitation au cours de l'année qui vient des services de télévision spécialisée et payante dont le CRTC a autorisé la distribution en mode numérique. D'après nous, il est essentiel de prévoir un niveau de financement public qui aille de pair avec les contributions croissantes du secteur privé, afin de garantir un volume de production commensurable à la croissance escomptée de la demande.

IV. Amélioration des mécanismes de financement des entreprises de production

Les difficultés tenant à la formule actuelle du CIPC et au renouvellement du FCT font ressortir une grave faiblesse du financement de la production, soit la quasi-inaccessibilité des moyens traditionnels, tels l'emprunt et la marge de crédit ou le capital-risque et la participation au capital. Dans les milieux de production canadiens, c'est au producteur indépendant qu'il incombe de trouver les fonds nécessaires au projet envisagé. Toutefois, rien n'a été fait pour lui faciliter l'accès à un financement d'entreprise adéquat et permettre ainsi l'établissement de plans d'entreprise à plus long terme et le développement approprié des projets. En fait, il n'a jamais été aussi difficile pour le producteur de s'assurer un financement d'entreprise stable, et les pressions du financement par projet n'ont pas cessé de s'accroître ces dernières années. Tout retard dans l'obtention des crédits d'impôt demandés fait s'accroître les frais bancaires. De plus, le producteur voit les organismes de financement réduire systématiquement son cachet et les frais généraux admissibles, tandis que, pour améliorer leur propre situation, ses autres partenaires lui enlèvent graduellement les autres moyens qu'il a de rentrer dans ses frais. Le producteur doit essentiellement se débrouiller tout seul et engager ses biens personnels pour obtenir le financement nécessaire pour produire l'œuvre projetée. Les objectifs de la politique culturelle du gouvernement sont réalisés à ses dépens.

Le gouvernement doit collaborer avec l'industrie pour trouver des moyens novateurs d'attirer des capitaux privés dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle au niveau de l'entreprise et de faciliter l'accès au financement bancaire et aux marges de crédit. La production cinématographique et télévisuelle est une industrie qui exige beaucoup de capitaux, mais elle offre la possibilité d'importants bénéfices aux postes de la distribution, ainsi que de l'exploitation à long terme des droits de propriété intellectuelle. Il y a certes des risques, mais une structuration judicieuse des capitaux nécessaires peut aider à les limiter. D'autre part, les possibilités de recettes à long terme

sont considérables. Il faut faciliter l'accès au financement pour aider à réduire le financement par projet qui a caractérisé l'industrie jusqu'ici et favoriser le développement à long terme et la croissance des entreprises. Nous exhortons le Comité à recommander au gouvernement d'examiner sérieusement des moyens d'améliorer le financement des entreprises de production, et des industries culturelles en général.

V. **Bien-être et création d'emplois**

L'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle a connu une croissance rapide, et il en va de même des emplois qui s'y rattachent. En 1999-2000, l'industrie soutenait, directement et indirectement, près de 120 000 emplois d'un bout à l'autre du pays, et ce nombre continue d'augmenter à mesure qu'elle prend de l'expansion. La production est une activité faisant de plus en plus appel aux techniques de pointe, dont l'apparition des nouveaux médias n'est pas la seule manifestation : il se produit aussi d'importants changements techniques dans les milieux traditionnels de la production et de la postproduction. Les emplois sont très spécialisés, bien rémunérés et créatifs. Ils offrent de nouveaux débouchés, surtout aux jeunes gens, dans la nouvelle économie du savoir.

L'augmentation de la production a donné lieu à une hausse parallèle de la demande de personnel qualifié, ce qui a obligé à trouver des moyens d'encourager la création de postes de débutant, en particulier pour les jeunes gens. Avec le concours financier de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), nous avons, à l'ACPFT, grossi notre programme de stages dirigés en production. Ce programme, que nous offrons au profit de nos membres, a beaucoup de succès. La demande a largement dépassé le nombre de stages offerts ces trois dernières années. Toutes les places disponibles sont prises. Les participants sont placés auprès d'établissements de production un peu partout au pays, dans des postes de débutant où ils peuvent acquérir et perfectionner des compétences pratiques.

Nous espérons l'accroître encore pour répondre aux besoins manifestes d'une industrie en plein essor et demanderons un financement additionnel à plus long terme à DRHC. En 2000-2001, nous avons placé 70 stagiaires. Nous avons également formé des partenariats avec d'importants diffuseurs pour créer des programmes de stages qui répondent aux besoins des deux industries. Grâce à ces partenariats, nous serons dorénavant en mesure d'offrir un stage à 20 jeunes de plus. Le programme mené avec le concours de DRHC demeure notre programme le plus important. Nous aimerions continuer de développer les rapports que nous entretenons avec le gouvernement et d'étendre nos partenariats.

Nous encourageons le Comité à appuyer toute recommandation au ministre des Finances visant l'affectation de ressources additionnelles au maintien des programmes

de stages dirigés et à la création d'autres programmes du genre, plus précisément dans le secteur de la production cinématographique et télévisuelle et dans celui des nouveaux médias. Cela est particulièrement important dans les domaines de la technologie de l'information et de la création de contenu.

VI. Conclusion

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle est un important élément de la nouvelle économie, un élément en pleine expansion. L'appuyer constitue un bon investissement dans l'avenir culturel et économique du pays et dans l'énergie et la créativité de la jeunesse canadienne. Nous sommes persuadés que notre industrie peut contribuer toujours plus au bien-être économique et culturel de tous les Canadiens et offre de plus en plus d'occasions de réussite aux Canadiens.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à nos observations et envisageons avec plaisir de comparaître devant le Comité pour en discuter avec lui au cours de ses consultations régionales. Dans l'intervalle, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La présidente et chef de la direction, Association canadienne de production de films et télévision,

Elizabeth McDonald

c.c. : L'honorable Paul Martin
Ministre des Finances

L'honorable Martin Cauchon
Ministre responsable de l'Agence des douanes et du revenu du Canada

L'honorable Jane Stewart
Ministre responsable de Développement des ressources humaines Canada

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Claire Samson

Présidente et directrice générale APFTQ
